

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE Agréé par l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI)

STATUTS RÉGLEMENTÉS

Enregistré sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS.fr) sous le n°13003135, en qualité de **courtier en assurance**, de **courtier en opérations de banques et en services de paiement** et de **conseiller en investissements financiers**, adhérent de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI-CI) sous le n°E003468, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, et proposant des prestations de conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF, et s'engageant à respecter le code intérieur ANACOFI-CIF

INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants :

Generali Vie, E-Cie Vie (groupe Generali), Generali Patrimoine, La Mondiale Partenaire, La Mondiale Europartner, Suravenir (groupe Crédit-Mutuel Arkéa), Oradea Vie (groupe Société Générale), Predica, Spirica (groupe Crédit Agricole), Apicil, Axa Thema, Axa Life, Cardif (groupe BNP), Natixis Life, Swiss Life, Ageas, La Baloise, MMA, Vie Plus, Generation Vie (groupe Allianz)

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si Cap Patrimonial détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou de notre capital) : **Néant**.

CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature commerciale :

Generali Patrimoine, Primonial, UAF Life (groupe Crédit Agricole Assurances), Spirica (groupe Crédit Agricole Assurances), CNP Assurances, Swiss Life, Cardif (groupe BNP), Oradea (groupe Société Générale), Nortia, La Mondiale, Axa Life Invest, Axa Thema, Corum, Fiducial, Foncia Pierre Gestion, France Valley Investissements, Inter Gestion, La Française REM, M Capital Partners, Peref Gestion, Périel AM, Primonial Reim, Sigma Gestion, Sofidy, 123 Investments Managers, Vatel Capital, Domaines et Patrimoine, Voisin, Keys Asset Management, Marne et Finance, Blackrock, Cedrus Partners, Equitis, A Plus Finance, Cerenicimo Asset Management, AlpheysPartners

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le Conseil en gestion de patrimoine pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM ou à l'assureur, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse de fonds €, d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

DIPLOMES

Master 2 – DROIT NOTARIAL Université Paris Dauphine

Mastère Spécialisé Techniques Financières - ESSEC

Master en Management – SKEMA Business School

TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° T46-193 délivrée par la Préfecture du Lot. Assurance RCP et Garantie Financière : Zurich Insurance, 112 Avenue de Wagram, 75808 Paris Cedex 17, police 7400026945.

COURTIER EN OPERATIONS DE BANQUE ET EN SERVICE DE PAIEMENT

Etablissement(s) de crédit ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en intermédiation en N-1 : Néant.

Etablissement(s) de crédit ou de paiement avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient des participations directes ou indirectes > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit ou de paiement ou si ce dernier détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : Néant.

INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu en informer :

- L'ANACOFI-CIF, Médiateur de l'Anacofi, 92 Rue d'Amsterdam 75008 Paris,
- Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02,
- La Médiation de l'Assurance, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur
- Pour les activités d'IOBSP et immobilières : Médiation de la consommation – ANM Conso –62 Rue Tiquetonne – 75002 Paris www.anm-conso/anacofi-iobsp

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'Association Nationale des Conseils Financiers dans le cadre de ses missions de contrôle.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Cap Patrimonial (DPO : Yannick Bruneau/ Nicolas Dumas) pour le respect de la législation. Elles sont conservées pendant 1 an après la cessation de la relation et sont destinées uniquement à nos services. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Cap Patrimonial – Yannick Bruneau sur l'adresse y.bruneau@cap-patrimonial.com ou n.dumas@cap-patrimonial.com Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL

NOS FORMULES DE SERVICES

	Conseil financier		Conseil patrimonial		Family Office	
	Particulier	Entreprise	Particulier	Entreprise		
SERVICES	Conseil financier et suivi des placements conseillés	*	*	*	*	*
	Suivi de factuelité (Newsletter)	*	*	*	*	*
	Relevé de situation global (multifournisseurs) sur demande	*	*	*	*	*
	Suivi au quotidien sur notre espace Client Cap Patrimonial "Moneypitch"	*	*	*	*	*
	Préconisations patrimoniales et juridiques	-	-	*	*	*
	Analyse de vos portefeuilles financiers déjà détenus et reporting pluriannuel des allocations confiées.	-	-	*	*	*
	Bilan patrimonial complet (transmission, projections budgétaires, fiscalité)	-	-	-	-	*
	Actualisation du bilan patrimonial global, veille patrimoniale personnalisée	-	-	-	-	*
	Accompagnement et coordination avec vos conseils habituels (Notaire, avocat, expert-comptable...)	-	-	-	-	*
	Veille patrimoniale et suivi de marché	-	-	-	*	*
	Suivi du LEI (pour les personnes Morales)	-	-	-	*	-
Frais d'entrée sur placements	Négociés auprès des partenaires, et comprenant notre rémunération		Réduits aux frais min. applicables aux produits (0 à 0,5% en assurance-vie et contrats de capitalisation)	Réduits aux frais minimum applicables aux produits (0 à 0,5% en assurance-vie)		
Frais de gestion sur placements			Négociation des frais applicables aux produits + honoraire de performance	Négociation des frais applicables aux produits + honoraire de performance		
Honoraires de conseil et frais de dossier	-	-	De 0 à 1200€ TTC	De 0 à 2 000€ HT	A partir de 1200€ TTC	
Honoraires de suivi patrimonial global	-	-	A partir de 60€ TTC par mois	Sans objet	A partir de 120€ TTC par mois	
Assistance administrative à domicile (ouvrant droit à réduction d'Impôt Article D7231-1 II 14° du Code du Travail)	Sur devis	Sans objet	Sur devis	Sans objet	Sur devis	

MODES DE REMUNERATION

Notre rémunération consiste en la perception d'honoraires convenus avec vous et que vous nous versez directement et / ou de commissions sur frais de transaction et de gestion qui nous sont versées par nos partenaires commerciaux. Pour le cas où nous serions assistés par l'un de vos conseils habituels ou divers mandataires ou apporteurs d'affaires, nous nous réservons le droit de les rémunérer pour leur travail, sur des critères qualitatifs, tels que le temps passé sur votre dossier et de sa complexité.

PRESTATION	HONORAIRES : Coût HT et TTC
AUDIT PATRIMONIAL PRÉCONISATIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES, MISSION DE SUIVI PATRIMONIAL	SUR DEVIS, SELON LA COMPLEXITÉ. TAUX HORAIRE DE 100€ HT, SOIT 120€ TTC (TVA 20%)
FRAIS DE SOUSCRIPTION OU D'ACQUISITION	ASSURANCE-VIE/ OPCVM : 700€ HT AUXQUELS S'AJOUTENT LES FRAIS INCOMPRESSIBLES DE L'ASSUREUR OU DE LA SOCIETE DE GESTION (LESQUELS VARIENT DE 0 À 0,5%) SCPI : COMMISSION DE SOUSCRIPTION, COMPRISE DANS LES FRAIS DE SOUSCRIPTION STATUTAIRES DE LA SCPI IMMOBILIER / DEFISCALISATION : COMMISSIONS (VARIABLES SELON LE PRODUIT, COMPRISES DANS LE PRIX PUBLIC)
CONSEIL FINANCIER, GESTION ET ANALYSE DES CONTRATS SOUSCRITS PAR NOTRE INTERMEDIAIRE	LA GESTION DES CONTRATS NOUS ETANT CONFIEE PAR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS, CEUX-CI NOUS REMUNERENT POUR CE SUIVI, PAR UNE RETROCESSION DE LEURS FRAIS DE GESTION, POUR UN MONTANT PLAFONNÉ À 50%.
ASSISTANCE ADMINISTRATIVE A DOMICILE (ASSISTANCE EN MATIERE DE DECLARATION FISCALE, GESTION DES FINANCES PERSONNELLES, AIDE A LA RECONSTITUTION DE CARRIERE,)	FACTURATION PAR LA MDSAP (MAISON DES SERVICES A LA PERSONNE) AU TAUX HORAIRE DE 125€ HT SOIT 137.5€ TTC (TVA 10%) SOIT UN COÛT HORAIRE APRÈS RÉDUCTION D'IMPOT DE 68.75€ TTC (ARTICLE D7231-1 II 14° DU CODE DU TRAVAIL)

ASSURANCES ET GARANTIES FINANCIÈRES

Pour l'ensemble de nos activités et conformément à la loi, **Cap Patrimonial** est couverte en **Garantie Financière** et en **Responsabilité Civile Professionnelle**, souscrites auprès de la Compagnie Zurich Insurance, sise 112 Avenue de Wagram – (75808) PARIS CEDEX 1 police n°7400026945, conformément à la législation pour l'ensemble de ses activités :

ACTIVITES ASSUREES (RCP)	PLAFONDS DE GARANTIES par période d'assurance (1)
CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER (CIF)	1.000.000 Euros par sinistre et par période d'assurance
CONSEIL JURIDIQUE ET RÉDACTION D'ACTES SOUS SEING PRIVE EXERCES À TITRE ACCESSOIRE (COMPETENCE JURIDIQUE APPROPRIÉE) DÉMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER INTERMÉDIAIRE EN OPÉRATIONS DE BANQUE (IOB) DÉMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER	2.000.000 Euros par sinistre et par période d'assurance
INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCE (SANS ENCAISSEMENT DE FONDS)	2.500.000 Euros par sinistre et par période d'assurance
AGENT IMMOBILIER / TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE	1.000.000 Euros
GARANTIE FINANCIERE	PLAFONDS DE GARANTIES (par période de garantie)
TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE SANS MANIEMENT DE FONDS	110.000 Euros
INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCE (SANS ENCAISSEMENT DE FONDS)	115.000 Euros par période d'assurance
INTERMÉDIAIRE EN OPÉRATIONS DE BANQUE (IOB)	115.000 Euros par période d'assurance

Fait en 2 exemplaires, dont 1 est conservé par le client

CLIENT(S)	
<p>Nom : Prénom :</p> <p>Nom : Prénom :</p> <p>atteste(ons) avoir reçu le document d'entrée en première relation.</p> <p>Fait à : _____</p>	<div style="text-align: center; margin-bottom: 10px;"> </div> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 10px; min-height: 100px;"> Signature du ou des client(s) </div>

